



# Le CCAS de la Ville de Saint-Flour

## Recrute pour sa structure multi-accueil (43 places)

### Un(e) Auxiliaire de puériculture

**Fonctionnaire ou Contractuel  
A temps complet**

Ville de 7 127 habitants – Sous-Préfecture du Cantal  
Proximité A75 à 1h de Clermont-Ferrand et 2h30 de Montpellier

Catégorie C Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture

#### **Missions :**

- ✓ Accueille, informe et accompagne l'enfant et sa famille
- ✓ Dispense les soins quotidiens à l'enfant de 2.5 mois à 4 ans
- ✓ Participe à l'entretien de l'environnement immédiat de l'enfant, des matériels de soins et ludiques
- ✓ Contribue à l'éveil, au développement et à la socialisation de l'enfant
- ✓ Accueille et accompagne les collègues et stagiaires en formation
- ✓ Participe à la vie du projet d'établissement
- ✓ Polyvalence (S'adapter aux changements structurels et organisationnels liés à l'évolution du travail auprès des jeunes enfants)
- ✓ Continuité de la fonction de Direction

#### **Profil :**

- Titulaire du DE d'auxiliaire de puériculture.
- ✓ Connaissances avérées sur le développement psychomoteur et affectif du jeune enfant
  - ✓ Connaissances avérées sur les techniques d'éveil
  - ✓ Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité relative à l'accueil en collectivité
  - ✓ Secret Professionnel
  - ✓ Connaissance du statut de la Fonction Publique Territoriale
  - ✓ Application stricte des protocoles internes en vigueur (règlement de fonctionnement [règles d'administration des médicaments, suivi et mise en œuvre des Projets d'Accueil Individualisés...], protocole d'organisation dans les sections, ...)
  - ✓ Savoir gérer les priorités et son temps de travail
  - ✓ S'adapter aux interlocuteurs
  - ✓ Savoir rendre compte de son activité, notamment en cas de problématiques liées à la sécurité de l'enfant
  - ✓ Respecter les consignes et les objectifs de travail
  - ✓ Capacité d'analyse de pratiques
  - ✓ Sens de l'accueil et du service public
  - ✓ Ecoute – disponibilité – Adaptabilité
  - ✓ Travail en équipe
  - ✓ Autonomie – Prise d'initiatives dans la limite de ses fonctions
  - ✓ Discrétion – prise de recul – non-jugement

#### **Statut**

Rémunération : grille indiciaire de la FPT + régime indemnitaire + chèques de table + CNAS - C.O.S

Renseignements auprès du Directeur du CCAS :  
Monsieur Patrice SOLIER : 04.71.60.66.93.

**Poste à pourvoir le 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Adresser CV + lettre de motivation **avant le 30 novembre 2021**  
Monsieur le Vice-Président du CCAS  
14 avenue de Besserette  
15100 SAINT-FLOUR  
[ccas@saint-flour.net](mailto:ccas@saint-flour.net)